

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan des accidents de chasse : les efforts des fédérations reconnus

14 juin 2019 à Issy-les-Moulineaux

La Fédération Nationale des Chasseurs prend acte de la publication du bilan annuel des accidents de chasse en France par l'ONCFS.

Elle se félicite que la baisse structurelle du nombre d'accidents observée depuis près de vingt ans se confirme. Il est même tout à fait remarquable que les 7 morts déplorés cette année constitue le chiffre le plus bas jamais enregistré depuis 1997, année de mise en place de cet observatoire national.

La part des accidents lors des chasses collectives au grand gibier reste majoritaire (66%), ce qui est à rapprocher de la pression de chasse pour faire baisser les populations de sangliers sur l'ensemble du territoire national.

Ce bilan démontre également que les accidents de chasse ne sont pas une fatalité car ils sont trop souvent le fait de manquements aux règles élémentaires de sécurité lors du tir ou de la manipulation de l'arme.

La Fédération Nationale des Chasseurs, et le réseau des fédérations départementales des chasseurs portent depuis 2005 un arsenal de mesures règlementaires sur la sécurité des chasseurs et des tiers dans le cadre des schémas de gestion cynégétiques que les préfets valident et qui contribue à l'amélioration des chiffres de l'accidentologie en matière de chasse. Les fédérations assurent également au quotidien de nombreuses formations sur la sécurité.

Par ailleurs, la sécurité étant la préoccupation majeure de la chasse, la FNC a proposé au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et aux Parlementaires d'aller plus loin en intégrant dans le projet de loi portant création de l'Office français de la biodiversité¹ plusieurs mesures permettant :

- de sanctionner les auteurs d'accidents de chasse par un retrait administratif de leur permis de chasser, sans attendre la condamnation par la voie judiciaire ;
- de généraliser un certain nombre de règles de sécurité de bon sens ;
- de mettre en œuvre une remise à niveau obligatoire aux règles de sécurité tous les dix ans pour tous les chasseurs.

Enfin, la FNC a initié un dialogue franc et constructif avec les autres associations d'usager de la nature que sont la Fédération Française de Randonnée, la Fédération Française de Cyclotourisme, la Fédération Française d'Equitation, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Mountain Bikers Foundation.

¹ *Projet de loi portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement.*

